

« Le maintien de la SCSP, un moindre mal pour un fonctionnement minimal » (D. Lewis, Univ. Bordeaux)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°340779 - Publié le 15/10/2024 à 09:00

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 18/10/2024 à 08:47



Dean Lewis, président de l'Université de Bordeaux - © Arthur Pequin



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Pour 2025, nous anticipons également un budget déficitaire, mais compte-tenu de l'insuffisance de notre encadrement RH (Ressources humaines) (E, E-C (enseignant(s)-chercheur(s)) et personnels Biatss (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé)) et des nombreux projets dans lesquelles nous sommes engagés (exemples récents des CMA (Compétences et métiers d'avenir), du deuxième IHU (Institut hospitalo-universitaire), de la dévolution du patrimoine, du renforcement de nos dispositifs de lutttes contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes) ou les cyberattaques...), notre priorité reste le maintien de l'emploi et du fonctionnement », déclare Dean Lewis, président de l'Université de Bordeaux, à News Tank le 11/10/2024.

Il s'exprime sur la situation budgétaire de son établissement, pour lequel un déficit entre 3 à 5M€ est prévu pour 2024.

Pour 2025, « nous espérons que nos dotations, en particulier la SCSP (Subvention pour charges de service public), seront maintenues ce qui serait un moindre mal et nous permettrait de garantir un fonctionnement minimal pour une année, même si la situation demeure critique. »

« La visibilité sur nos ressources financières sur plusieurs années est essentielle, car elle conditionne notre capacité à fonctionner. Une diminution de la SCSP nous imposerait de prendre des mesures drastiques de réduction de notre périmètre d'activité et se traduirait par un retour en arrière très préjudiciable pour l'université, notre jeunesse et notre avenir ».

Dean Lewis revient sur l'équilibre budgétaire de son université. « Jusqu'à présent, l'Université de Bordeaux n'a pas été

déficitaire, principalement grâce à des opérations exceptionnelles de valorisation de notre patrimoine immobilier qui ont généré des recettes de 8M€ en 2022 et plus de 7M€ en 2023. Ces fonds étaient initialement destinés à l'investissement, mais leur utilisation pour le fonctionnement pourrait compromettre notre situation future. En conséquence, ces opérations ont artificiellement amélioré nos résultats financiers pour 2022 et 2023. »

« La situation actuelle est assez représentative de celle de nombreuses universités françaises »

« La situation actuelle est assez représentative de celle de nombreuses universités françaises », dit Dean Lewis, au sujet de la situation budgétaire de l'Université de Bordeaux.

« Nous sommes confrontés à des dépenses contraintes qui continuent d'augmenter, notamment en raison de l'inflation, des mesures relatives aux ressources humaines, et des surcoûts des fluides. Ces dépenses, surtout celles liées à la masse salariale, augmentent sans que les recettes n'évoluent au même rythme. Ainsi, le différentiel entre recettes et dépenses s'est accru, ce qui pousse notre université, comme d'autres, à puiser dans ses réserves pour maintenir son fonctionnement, c'est-à-dire l'emploi et l'entretien des infrastructures. »

« La question qui se pose pour l'Université de Bordeaux, comme pour toutes les universités n'est pas "Est-ce que l'université se trouvera en difficulté ?" mais "quand le sera-t-elle ?". »

« Pour l'année 2024, nous prévoyons un déficit qui se situerait entre 3 et 5M€, qui devrait être moins grave que celui que nous avons anticipé lors du vote du budget initial 2024 (plus de 12M€). Cela signifie que nous restons dans la moyenne des universités françaises. »

Dean Lewis explique que le déficit est atténué pour deux raisons : « D'une part, les coûts des fluides ont davantage baissé que prévu, d'autre part, il existe un certain ralentissement dans l'engagement des budgets par les composantes de l'université. »

54 000 étudiants pour la rentrée 2024

Avec 54 000 étudiants pour la rentrée 2024, Dean Lewis observe « un léger rebond, alors que nos effectifs étaient en baisse continue depuis 2018. »

« Un point essentiel à souligner est l'impact de l'application Mon Master et de la phase complémentaire, qui permettent de remplir plus efficacement et rapidement les masters. De plus, grâce à Parcoursup et au nouveau processus des appels en bloc, nous parvenons à mieux remplir les licences et les masters, évitant ainsi des formations avec des places vacantes ».

L'établissement comprend aussi 6000 personnels dont près de 3200 E-C et C.

Une trajectoire pluriannuelle sur cinq ans pour « maintenir une situation budgétaire soutenable »

L'Université de Bordeaux se « trouvera inexorablement en situation de déficit en partie du fait de l'augmentation mécanique de la masse salariale (GVT (Glissement, vieillissement, technicité)), augmentation notablement amplifiée par la compensation partielle des mesures Guerini (plus de 4M€) », rappelle Dean Lewis.

« Pour pallier cette situation nous proposons une trajectoire pluriannuelle sur cinq ans (2024-2028) qui permettrait de maintenir une situation budgétaire soutenable malgré un léger déficit avec un volet recettes qui serait abondé par des opérations de valorisations immobilières ou le projet Dream/ASDESR (Enseignement supérieur et recherche) et un volet dépenses qui serait soulagé par notre réduction du GVT ou la réduction des coûts liés à notre patrimoine immobilier (SPSL (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) 2024-2028, rénovation énergétique, production d'énergie et réduction des surfaces). »

« Néanmoins, pour réaliser cela, et dans le contexte de l'autonomie acte 2, nous comptons sur la souplesse de notre rectorat et sur la nouvelle version du décret financier des EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) (en cours de validation par le Conseil d'État) permettant une certaine flexibilité dans l'utilisation de nos fonds. »

« Au-delà de l'utilisation de notre fonds de roulement, nous envisageons d'utiliser notre trésorerie (y compris fléchée) pour anticiper des opérations vertueuses (rénovation énergétique ou relamping) à retours sur investissement rapide permettant ainsi de régénérer la trésorerie. Bien évidemment une réduction des SCSP rendrait ce modèle caduc. Si une augmentation du CAS (Compte d'affectation spéciale) pension (cf. P.L.F. (Projet de loi de finances) 2025) n'était pas compensée, ce qui serait le signe d'un désengagement inédit de l'État vis-à-vis de l'ESR, nous serions obligés de revoir complètement ce modèle pluriannuel et le périmètre de nos activités ».

Ainsi, sur l'acte 2 de l'autonomie des universités, la gestion pluriannuelle des budgets « permettrait d'amortir les fluctuations annuelles. Le nouveau décret financier en cours de révision devrait offrir plus de flexibilité en matière de gestion budgétaire ».

Enfin, sur les autres mesures de l'acte 2 de l'autonomie des universités, il mentionne aussi les mesures RH. « Pour les personnels Biatss, nous souhaitons avoir une déconcentration des actes de gestion, mais cela nécessite des modifications législatives, qui me semblent inaccessibles ».

L'utilisation des ressources propres issue de la dévolution du patrimoine

Sur les ressources propres de son établissement, Dean Lewis rappelle que « la grande majorité de [des] ressources propres est fléchée sur des opérations précises et que celles-ci engendrent souvent des surcoûts tels que les coûts environnés.

Comme nous avons obtenu la dévolution du patrimoine, nous avons en théorie la possibilité de vendre des biens pour générer de nouvelles recettes, mais cela soulève des questions de bonne gestion. Il me semble en effet peu judicieux de vendre des actifs pour couvrir des dépenses courantes, comme par exemple des factures de fluides ».

Le déploiement « complexe » de la dévolution du patrimoine, actée depuis 2019

L'Université de Bordeaux a en effet signé une convention de dévolution en 2019. « La mise en œuvre de la dévolution est effectivement complexe et met du temps à se déployer. [Depuis] 2019, à part une cession (en 2022) et un bail à construire pour la réalisation de plus 600 logements étudiants (dont 130 conventionnés) qui seront livrés en 2025, la concrétisation des projets commence à peine et c'est normal pour des opérations immobilières structurantes et stratégiques », déclare Dean Lewis.

« L'opération Campus, par exemple, a débuté en 2008, et se terminera fin 2025. Cela montre que les rendements immédiats ne sont pas toujours réalisables ni souhaitables (nous ne souhaitons pas nous départir de notre patrimoine à la découpe, même si l'État nous y invite en nous sous-finançant ».

L'université propriétaire de 80 % du patrimoine foncier et immobilier

Sur objectifs principaux de la dévolution, le président de l'Université de Bordeaux indique que cela « représente tout d'abord une manière de renforcer l'autonomie des établissements. Cela nous permet ainsi d'élaborer une stratégie immobilière en lien avec nos besoins en termes de recherche, de formation, d'innovation. »

« Cela se traduit par la possibilité d'aménager nos campus (logements pour les étudiants ou pour les personnels, accueil d'entreprises innovantes en lien avec notre recherche, services...) et ainsi d'améliorer leur attractivité. Enfin à moyen terme, cela nous permet d'abonder notre modèle économique immobilier grâce aux retours sur investissements. À Bordeaux, nous sommes propriétaires de 80 % de notre patrimoine foncier et immobilier. Cela nous positionne comme le plus grand propriétaire foncier de la métropole bordelaise, avec environ 130 hectares intra-rocade. »

Besoin en investissement à 400 M€

Sur l'ampleur des besoins financiers, Dean Lewis indique : « En effet, il y a des montants significatifs à prévoir. Nous avons injecté 450 M€ dans le cadre de l'opération Campus et 100 M€ du plan de relance, mais cela couvre qu'un peu moins de 50 % de notre patrimoine. Pour le reste, en incluant un objectif de diminution des surfaces, nous estimons le besoin en investissement à 400 M€ pour la remise à niveau auxquels faudrait rajouter, la maintenance qui représente environ 6 M€ par an ».

Dean Lewis revient sur les types d'opérations mises en œuvre dans le cadre de cette dévolution. « La mise en œuvre a nécessité du temps, notamment pour signer des actes notariés de transfert. Jusqu'à présent, nous avons réalisé deux opérations : une vente sèche d'un campus excentré à Talence, et une autre opération est en cours à Arcachon. Nous avons également des projets de bail à construire pour des logements étudiants, ce qui nous permet de rester propriétaires tout en générant des revenus sur le long terme. »

Concernant les prochaines étapes pour l'Université de Bordeaux concernant cette dévolution, il indique : « Nous envisageons de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour des opérations de co-investissement autour du logement étudiant et des entreprises innovantes. Si les retours sont positifs, nous pourrions activer une foncière universitaire pour gérer ces projets. Nous pensons commencer cela en 2025 ».



Dean Lewis

Vice-président @ France Universités

Président @ Université de Bordeaux

Professeur des universités @ Université de Bordeaux

Parcours

Depuis décembre 2022

[France Universités](#)
Vice-président

Depuis janvier 2022	Université de Bordeaux Président
Depuis 2005	Université de Bordeaux Professeur des universités
Janvier 2018 - janvier 2022	Université de Bordeaux VP ressources humaines, en charge du conseil académique
Septembre 2019 - août 2020	Inspé de l'académie de Bordeaux Administrateur provisoire
Janvier 2014 - décembre 2017	Université de Bordeaux VP du conseil d'administration
Mars 2012 - décembre 2013	Université Bordeaux 1 Président
Décembre 2010 - février 2012	Université Bordeaux 1 VP du conseil scientifique
2006 - décembre 2010	Université Bordeaux 1 Directeur de l'UFR de Physique
1998 - 2005	Université Bordeaux 1 Maitre de conférences
1996 - 1998	Université Bordeaux 1 Professeur agrégé

-

Établissement & diplôme

1992 - 1996	Université Bordeaux 1 DEA puis doctorat en électronique
1988 - 1992	École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) Formation en physique appliquée - Agrégation

Fiche n° 4681, créée le 17/06/2014 à 15:22 - Màj le 14/10/2024 à 18:03



Université de Bordeaux

Catégorie : Universités

Adresse du siège

351 cours de la Libération
33405 Talence Cedex France

Date de création	2014, issue de la fusion des universités Bordeaux 1, Bordeaux 2 et Bordeaux 4
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Implantations (dont siège)	Talence (siège), métropole de Bordeaux, Agen, Périgueux, Pau, Bayonne, Mont de Marsan et Dax
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> • 4 grands collèges : Droit, science politique, économie et gestion / Sciences de la santé / Sciences de l'homme / Sciences et technologies • IUT • Institut des sciences de la vigne et du vin • Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Présidence	Président : Dean Lewis (élu le 24/01/2022)

Effectifs étudiants

2006-07	45 086
2007-08	44 524
2008-09	47 139
2009-10	47 631
2010-11	47 051
2011-12	48 792
2012-13	49 655
2013-14	50 290
2014-15	50 062
2015-16	50 702
2016-17	50 824
2017-18	51 677
2018-19	51 736
2019-20	55 681
2020-21	52 624

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	587
2020-21	544
2019-20	493
2018-19	502
2017-18	526
2016-17	502
2015-16	470
2014-15	437
2013-14	423
2012-13	399

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2021-22	1 494
2020-21	1 504
2019-20	1 515
2018-19	1 534
2017-18	1 535
2016-17	1 557
2015-16	1 547
2014-15	1 565
2013-14	1 566
2012-13	1 570
2011-12	1 552
2010-11	1 563

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	567,9 M€
2022	514,6 M€
2021	486,3 M€

2020	475,7 M€
2019	474,1 M€
2018	460,0 M€
2017	453,5 M€
2016	465,6 M€
2015	466 M€
2014	440,6 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	415,7 M€
2022	381,0 M€
2021	367,3 M€
2020	358,2 M€
2019	353,3 M€
2018	350,7 M€
2017	350,5 M€
2016	344,7 M€
2015	339,1 M€
2014	330,0 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	11,0
2022	68,2
2021	51,9
2020	56,9
2019	52,6
2018	43,2
2017	42,0

2016	32,1
2015	27,1
2014	31,0
2013	27,1

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

Excellences	Vague 1 (2017) : 24,4M€
NCU	Projet NewDEAL (2017) : 9,7M€
EUR	Vague 1 (2017) : 16,22M€ pour 1 projet
Saps	Vague 2 (2022) : 481k€
ASDESR (2023)	Projet DREAM : 11,4M€
PUI (2023)	PUI@Bordeaux : 5,8M€ en phase d'amorçage

Fiche n° 1603, créée le 10/03/2014 à 03:11 - Màj le 14/10/2024 à 17:45